



Déclaration au CDUNSS du 18 septembre 2023

Bonjour à toutes et à tous les membres du CDUNSS,

En tant que co-administrateur de l'UNSS, le Snep-FSU tient à présenter un rapide état des lieux des menaces qui pèsent sur le service public du sport scolaire à l'approche des JOP 2024, alors que la communication et les annonces en faveur du sport battent leur plein.

Tout d'abord, nous rappelons les difficultés financières de l'UNSS, avec des décisions budgétaires de la direction de l'UNSS très contestées (dont notamment les termes retenues dans l'accord cadre transports), le désengagement de certaines collectivités dont la région Île-de-France qui a drastiquement réduit sa dotation, et le refus de l'État d'augmenter sa part de financement malgré les besoins criants.

Nous rappelons également que depuis 2017 et malgré un nombre d'élèves en hausse, c'est plus de 1000 postes d'enseignant-es d'EPS supprimés et autant de forfait d'animation d'AS.

Nous alertons encore une fois sur les conséquences de la réforme Blanquer des lycées qui accentue la pression sur les chefs d'établissement pour placer des cours le mercredi après-midi, temps pourtant réservé à l'AS. Nous appelons aussi à la plus grande vigilance sur la réforme de la voie professionnelle qui acte une baisse des horaires obligatoires d'EPS, fragilise donc la place de l'EPS et par extension du sport scolaire.

Nous devons évoquer le dispositif « 2h de sport » au collège (étendus à 10 établissements dans le département à cette rentrée malgré l'échec des premières expérimentations), qui vient concurrencer en tous points les AS, et est ouvert pour l'encadrement aux structures marchandes sans délégation de service public.

Nous devons aussi dire que le Pass'Sport peut s'appliquer à l'UGSEL (fédération sportive de l'enseignement catholique), mais toujours pas à l'UNSS ni à L'USEP.

Nous abordons bien sûr la mise en œuvre du PACTE qui s'inscrit dans un contexte de forte pression aux chefs d'établissement sur la question des remplacements de courte durée. Des collègues sont déjà retenus dans leur établissement bien qu'invités sur des missions dans le cadre de l'UNSS, et des sorties d'AS déjà annulées avec pour prétexte que le mercredi est le jour d'intervention des PE au titre du PACTE.

Pour achever ce constat non exhaustif, nous sommes heureux de vous annoncer la suspension pour un an de l'adresse mail obligatoire à saisir sur Opuss pour créer une licence, grâce à une forte mobilisation du Snep-FSU et des acteurs et actrices du sport scolaire. Nous appelons à la suppression définitive de cette nouvelle mesure qui s'inscrit à l'opposé de la vision que nous portons : celle d'un véritable service public du sport scolaire.

Le Snep-FSU appelle en ce sens à s'engager pleinement dans les élections des représentant.es des AS, et à voter pour la liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et tous ».

Pour ce qui est de notre département, la rentrée du sport scolaire est déjà lancée. Le Snep-FSU salue la dynamique départementale en cours avec la réussite du séminaire bilan des animateurs et animatrices d'AS, la JNSS dédiée à la pratique féminine prévue le 27 septembre et la reprise des rencontres au plus vite pour un maximum d'élèves, et se réjouit de pouvoir la poursuivre au sein de ce CDUNSS.

Merci pour votre écoute.